

LE PROJET D'USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA
BAIE JAMES—LES PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT
FRANÇAIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il répondre à ma question et nous dire s'il déposera l'étude de faisabilité qui a été effectuée. Outre l'étude de faisabilité préparée au Canada, le ministre a-t-il reçu ou à sa connaissance un membre du cabinet a-t-il reçu une proposition précise des autorités françaises en vue de la construction d'une usine d'uranium enrichi dans la région de la baie James, comme l'avait demandé le premier ministre au cours de sa visite en France l'automne dernier?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour ce qui du dernier point je devrais le confirmer auprès du premier ministre. Je n'ai certainement pas reçu de proposition précise. On a répété maintes fois à la Chambre que cette étude a été effectuée par le Canadien Pacifique, la Séru et la Société de développement de la baie James. Il ne s'agit pas d'une étude du gouvernement français et le gouvernement canadien ne peut la déposer car elle ne lui appartient pas. Je veux bien me renseigner auprès des trois parties auxquelles l'étude appartient pour savoir si elles acceptent de la faire déposer et, si nous obtenons leur consentement, je serai très heureux de la faire.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

DEMANDE DE TENUE DES MATCHES DE SOCCER À TORONTO

L'hon. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, avant de poser ma question ce matin, puis-je signaler à la Chambre la présence à la tribune des visiteurs d'une délégation polonaise que dirige l'honorable Boleslaw Kapitán, ministre des sports et du tourisme et président du comité national olympique de Pologne?

Le président du Conseil du Trésor va-t-il s'efforcer d'encourager l'assistance aux Olympiques en veillant à ce que les matches de soccer aient lieu dans la ville fantastique, qu'est la grande métropole de Toronto?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Avec plaisir, monsieur le président.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

ON DEMANDE QUELLES MÉTHODES SERONT UTILISÉES POUR INFORMER LES CONJOINTS ADMISSIBLES DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS SUR LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

A la suite de nombreuses demandes qui m'ont été adressées, je veux demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quels moyens il entend prendre pour informer les personnes admissibles à la nouvelle pension du conjoint, et quand elles devront présenter leur demande?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, un encart

Questions orales

spécial sera expédié à tous les bénéficiaires des pensions de vieillesse avec leurs chèques pour le mois de septembre, je crois. Des formules de demande accompagneront les chèques qui seront expédiés, de façon que tous les bénéficiaires du supplément de revenu garanti puissent présenter une demande, s'ils sont admissibles en vertu de la loi. En outre, tous les autres pourront simplement présenter une demande au bureau de la pension de sécurité de la vieillesse, si par hasard ils étaient admissibles à ce service. Mais tous les pensionnés recevront l'information appropriée au cours du mois de septembre, et ils pourront faire une demande immédiatement, de façon que les chèques puissent leur être expédiés comme prévu, pour le mois d'octobre, où le programme entrera en vigueur.

* * *

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'OPPORTUNITÉ D'UN REMANIEMENT DU RÈGLEMENT RELATIF AUX LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question sur un sujet qui relève de sa compétence et aussi de celle du solliciteur général. Nous avons maintenant des preuves dans l'affaire Geoffroy, l'évadé qui a passé sa lune de miel en Espagne, les députés s'en souviendront, l'affaire Head, et maintenant l'affaire Wayne. Le ministre pourrait-il réexaminer immédiatement et les modifier au besoin le règlement visant les libérations conditionnelles et le règlement sur les permis de sortie d'une journée, en vue de protéger la société, ce qui, à mon avis, est plus important que de faire preuve de tendresse envers ces violents criminels?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se préoccupe effectivement de ce secteur du droit qu'on est en train de réexaminer soigneusement. Bien sûr, il est un peu injuste de ne pas tenir compte du fait que les méthodes courantes de réadaptation, y compris la libération conditionnelle, sont conçues pour protéger la société en ce sens qu'elles facilitent la réintégration sociale des détenus. Il faut donc tenir compte de cet aspect, et ne pas l'oublier en accordant une importance démesurée à un incident ou deux où le système a échoué. Je dis cela sans pour autant revenir sur ce que j'ai dit plus tôt, soit que cet aspect de notre droit est très important et que nous sommes actuellement en train de l'étudier.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LE BILL MODIFICATIF OMNIBUS ET LE PROJET D'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Comme tous les députés, tant les ministériels que les autres, sont sensibles à cette question, le ministre de la Justice peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que lorsqu'il présentera des modifications au Code criminel en vue d'empêcher une cour d'appel d'annuler un verdict d'acquiescement rendu par un jury, il ne le fera pas en modifiant le bill omnibus concernant la peine capitale et d'autres graves questions, pour embrouiller cette mesure qui fut présentée